

**MON PROJET D'ORIENTATION
APRÈS LE BAC PRO, ÉTAPE PAR ÉTAPE
AVEC LE SITE « NOUVELLE VOIE PRO »**

→ DÉMARRER

→ INTRODUCTION

Cher/ère élève de terminale bac pro :
le baccalauréat approche et, avec lui, toutes
les questions de projet : entrer dans le monde
professionnel ou continuer vos études ?
Voici quelques pistes pour vous accompagner
dans vos choix.

→ SOMMAIRE

- **VOUS SOUHAITEZ ENTRER
DANS LE MONDE PROFESSIONNEL**
- **FOIRE AUX QUESTIONS**
- **MES RECHERCHES PRO (EXEMPLE)**
- **RÉDIGEZ VOTRE CV**
- **LANCEZ-VOUS ! ENVOYEZ VOS LETTRES
DE MOTIVATION ET VOS CV !**
- **VOUS AVEZ FORMULÉ VOS VŒUX SUR
PARCOURSUP ? BRAVO ! VOUS AVEZ JUSQU'AU
2 AVRIL 2020 POUR LES CONFIRMER.**
- **DATES À RETENIR À PARTIR DU 19 MAI 2020**
- **LA PHASE COMPLÉMENTAIRE DE PARCOURSUP :
DU 16 JUIN AU 10 SEPTEMBRE 2020**
- **MA PHASE COMPLÉMENTAIRE AVEC PARCOURSUP,
DU 16 JUIN AU 10 SEPTEMBRE 2020 (EXEMPLE)**
- **SUIVRE DES ÉTUDES COURTES POST-BAC
EN 1 AN**



**→ VOUS SOUHAITEZ
ENTRER DANS LE MONDE PROFESSIONNEL**

**Ce baccalauréat professionnel
que vous préparez depuis 3 ans
est qualifiant !**


Les apports théoriques et pratiques
que vous avez reçus ainsi que les
compétences que vous avez développées
pendant vos stages sont reconnus
et vous permettent d'entrer
dans le monde du travail.
Oui, mais comment vous y prendre ?

**Si vous avez travaillé
sur votre parcours Avenir
avec [Folios](#) (fiches « Quelles sont
mes compétences ? » et « Mes
expériences professionnelles »),
la première étape est
de reprendre vos données ;
vous pourrez
les copier-coller dans vos documents
de recherche (voir la foire
aux questions page suivante).**



→ FOIRE AUX QUESTIONS

- Les stages à terminer, le baccalauréat à préparer, et plein de questions pour la suite de votre projet ? Pas de panique, c'est bien normal. D'autres lycéens se posent exactement les mêmes questions. Pour essayer d'y répondre, c'est [ici](#).

Cliquez sur  pour avoir toutes les informations qui vous intéressent, notamment dans les rubriques « J'organise ma recherche d'emploi » : [« Comment trouver un emploi sur Internet ? »](#)

→ **Petite astuce** : la méthode, lors de vos recherches, est de prendre des notes, avec un logiciel de traitement de texte ou autre. Nommez votre fichier « Mes recherches pro », par exemple, et sauvegardez-le. Dans un premier temps, vous pouvez sélectionner et copier les titres des rubriques présentées sur le site, puis y coller les liens et les informations qui vous intéressent : vous pourrez ainsi les retrouver facilement !

Voir l'exemple page suivante.



→ **MES RECHERCHES PRO (EXEMPLE)**

I. Je me renseigne pour trouver un emploi

[Je rentre dans le monde professionnel](#)

▶ APRÈS MA FORMATION, PUIS-JE CRÉER UNE ENTREPRISE ?

[La création d'entreprise, étape par étape](#)

[Le statut d'étudiant-entrepreneur](#)

II. J'organise ma recherche d'emploi

▶ COMMENT ORGANISER MA RECHERCHE D'EMPLOI ?

[Comment trouver un emploi avec Internet ?](#)

Les sites web d'offres d'emploi

Ces sites sont aujourd'hui très nombreux ;
on peut distinguer :

- des sites généralistes : [Pôle emploi](#), [Monster](#), [Keljob](#), [Jobintree](#), etc.
- des sites généralistes plutôt ciblés jeunes diplômés et cadres : [l'Apec](#), [CadresOnline](#), etc.
- des sites généralistes ciblés sur l'emploi en région, l'emploi local, comme [RegionsJob](#) et [Le Bon Coin](#)
- des sites spécialisés par secteurs d'activité : [LesJeudis](#) pour l'informatique ; [Apecita](#) pour l'agriculture ; [La Gazette](#) des communes pour la fonction publique ; [Batiactu](#) pour le BTP ; [l'Asford](#) pour l'édition, etc.
- des agrégateurs qui compilent les offres d'emploi tels que [Jobijoba](#), [Indeed](#)



→ **MES RECHERCHES PRO (SUITE)**

III. J'appréhende mes droits et mes devoirs

▶ QUE DOIT MENTIONNER UN CONTRAT DE TRAVAIL ?

Un contrat de travail doit indiquer au minimum : la date de début du contrat, le lieu de travail, les fonctions que vous allez exercer, les horaires, les congés, etc. N'hésitez pas à demander au service des ressources humaines de vous expliquer certains passages. Période d'essai et sa durée, clauses spécifiques, contraintes horaires... en signant votre contrat, vous l'approuvez et vous vous engagez à le respecter, de même pour les [droits et obligations des salariés](#).

Vous pouvez enrichir votre fichier « Recherches pro » par d'autres informations de sources différentes. Pensez à copier les liens sources, pour les retrouver facilement. Le tour est joué !

→ Toutes les rubriques de votre recherche d'emploi sont [ici](#).

→ Au fait, que savez-vous des secteurs d'activité ? Pour vous détendre et continuer d'apprendre, participez au [quiz](#) !



→ RÉDIGEZ VOTRE CV

→ Et si on commençait par travailler votre CV, pour y voir plus clair ? Vous pouvez en générer un à partir de [« Mon CV en ligne »](#). Ce formulaire a été conçu spécialement pour mettre en valeur votre parcours au lycée professionnel et les périodes de PFMP.

→ Donnez-lui un titre, lié à la dominante de votre filière professionnelle (par exemple vendeur débutant/vendeuse débutante, animateur/animateur en centre de loisirs, etc.). Aidez-vous de la page [« Rechercher un métier »](#).

→ Cliquez sur ⓘ pour avoir plus d'informations. Cliquez sur ⊕ et ▼ pour remplir vos rubriques avec précision. C'est le moment de mettre en valeur vos périodes de stage en entreprise et tous

vos atouts. Donnez une image positive de vous (souriez en écrivant votre CV) !

→ En toute fin, cliquez sur l'icône **GÉNÉRER VOTRE CV** et sauvegardez votre CV.

Faites-vous relire par un proche et/ou par un professionnel (de votre établissement scolaire, par exemple), afin d'éviter les coquilles.

→ Gardez précieusement cette première version, que vous pourrez envoyer en candidature spontanée aux entreprises qui vous intéressent. Si vous répondez à des annonces, vous pourrez étoffer votre CV pour mieux répondre aux attentes des employeurs, notamment en termes de compétences.



→ **LANCEZ-VOUS ! ENVOYEZ VOS LETTRES DE MOTIVATION ET VOS CV !**

Vous avez rédigé votre CV, bravo pour cette première étape !

Envie d'autres conseils ? [Regardez cette courte vidéo](#) et lisez [les règles de base pour votre lettre de motivation](#). Courage ! Vous y êtes !

→ Vos documents sont prêts mais vous ne savez pas à qui vous adresser ?

Et si vous relancez vos lieux de stage ? Demandez à vos anciens tuteurs de vous recommander dans leur réseau professionnel ; si vous avez été un très bon stagiaire, ils en seront ravis !

Puis élargissez vos recherches, allez voir ce qui se passe dans votre région ou celle qui vous plaît : [« Je réussis après la voie pro dans ma région »](#).

Vous aurez le choix entre trois grandes rubriques, pour l'insertion professionnelle :



SECTEURS
QUI RECRUTENT



INSERTION
PROFESSIONNELLE



ENTREPRENDRE

Pensez à sélectionner les informations et à les copier sur votre document intitulé « Mes recherches pro » !

→ Vos lettres et CV sont envoyés ? Très bien ! Quand vous recevrez des réponses en vue de l'entretien, vous devrez préparer ce dernier : connaître les données essentielles de l'entreprise, celles du poste proposé, savoir vous présenter et expliquer pourquoi vous postulez, parler de vos compétences liées à cet emploi. Tout cela, à l'oral ! Pas de secret, pour réussir, entraînez-vous devant un ami, enregistrez-vous sur votre smartphone, écoutez-vous, ralentissez votre diction, respirez, prenez des pauses, respirez encore, tout ira bien. Dites-vous que tout le monde passe par ces mêmes étapes ! Vous allez réussir, vous aussi !



➔ VOUS AVEZ FORMULÉ VOS VŒUX SUR PARCOURSUP ? BRAVO ! VOUS AVEZ JUSQU'AU 2 AVRIL 2020 POUR LES CONFIRMER

Pour toutes vos questions, [cliquez ici](#).

Confirmer ses vœux	<
Pourquoi dois-je confirmer mes vœux ?	<
Quelle est la date limite pour confirmer mes vœux ?	<
Quelles sont les conditions pour confirmer mes vœux ?	<
Comment savoir qu'un vœu est confirmé ?	<
Si je n'ai pas confirmé un vœu, que se passe-t-il ?	<
Si j'ai déjà confirmé mes vœux, puis-je tout de même modifier mon dossier ou supprimer des vœux confirmés avant le 2 avril ?	<
Examen des vœux par les formations	<
Recevoir les réponses et propositions d'admission	<
Répondre au point d'étape obligatoire	<
Fin de la phase d'admission principale : le 17 juillet	<

➔ Besoin d'aide ? C'est bien compréhensible, ne paniquez pas. Appelez du lundi au vendredi de 10 h à 16 h, sauf les jours fériés.



Vous pouvez aussi [contacter un/e conseiller/
conseillère de l'Onisep](#).



→ **DATES À RETENIR À PARTIR DU 19 MAI 2020**



À partir du 19 mai, vous allez recevoir les premières propositions des établissements d'enseignement supérieur.

Les établissements de formations sélectives, particulièrement les STS, poursuite d'études privilégiée des bacheliers pro, peuvent répondre :

- « oui » : vous êtes admis dans la formation demandée
- « en attente » : jusqu'à ce qu'une place se libère
- « non »

Les établissements de formations non sélectives peuvent répondre :

- « oui » : vous êtes admis dans la filière que vous avez choisie
- « oui si » : vous êtes admis dans la filière à condition de suivre un parcours de formation dans les conditions proposées par l'établissement pour acquérir les compétences attendues
- « en attente » : jusqu'à ce qu'une place se libère

À partir du 19 mai, vous devez répondre aux établissements d'enseignement supérieur : vous pourrez éliminer les propositions qui vous intéressent le moins. Vous pouvez aussi garder vos vœux en attente. Vous ne pourrez garder qu'un seul « oui » ou « oui si ».



→ **LA PHASE COMPLÉMENTAIRE DE PARCOURSUP : DU 16 JUIN AU 10 SEPTEMBRE 2020.**

→ Vous n'avez pas reçu de réponse positive sur vos vœux de Parcoursup ?

→ Vous n'aviez pas fait de vœux et, finalement, vous souhaitez continuer vos études dans l'enseignement supérieur ?


Ne paniquez pas, il est encore temps de vous réajuster, dans cette phase complémentaire.

Si vous avez travaillé sur votre parcours Avenir (fiche « Mon avenir ») avec [Folios](#), la première étape est de reprendre vos données ; vous pourrez les copier-coller dans vos documents de recherche (voir ci-dessous).

→ Stressé/e à l'idée de participer à la phase complémentaire de Parcoursup ? C'est tout à fait humain ! Là encore, de nombreux lycéens

se posent les mêmes questions que vous.

Les réponses sont [ici](#).

Cliquez sur  pour avoir accès à toutes les informations qui vous intéressent !

Petite astuce : la méthode, lors de vos recherches, est de prendre des notes, avec un logiciel de traitement de texte ou autre. Nommez votre fichier « Ma phase complémentaire avec Parcoursup », par exemple, et sauvegardez-le. Dans un premier temps, vous pouvez sélectionner et copier les titres des rubriques présentées sur le site, puis y coller les liens et les informations qui vous intéressent : vous pourrez ainsi les retrouver facilement ! Voir l'exemple page suivante.



→ **MA PHASE COMPLÉMENTAIRE AVEC PARCOURSUP, DU 16 JUIN AU 10 SEPTEMBRE 2020 (EXEMPLE)**

[Parcoursup : les étapes de finalisation et la phase complémentaire](#)

[Que faire après le bac ?](#)

[Questions et réponses de lycéens pro](#)

Vos professeurs principaux ; vos professeurs, dont le professeur-documentaliste ; le conseiller principal/la conseillère principale d'éducation et les psychologues de l'Éducation nationale sont là pour vous accompagner, y compris par mail. À tout moment, vous pouvez aussi contacter [un/e conseiller/conseillère de l'Onisep](#).

Demandez aussi conseil à vos proches, dont vos parents ou tuteurs légaux.

▶ APRÈS UN BAC PRO, QUELLES SONT LES POURSUITE

D'ÉTUDES POSSIBLES ?

Formations en 2 ans ou 3 ans

- une formation sous [contrat d'apprentissage](#) ou de [professionnalisation](#) avec une alternance des périodes en cours et en entreprise.
- un [BTS](#).



→ **MA PHASE COMPLÉMENTAIRE AVEC PARCOURSUP, DU 16 JUIN AU 10 SEPTEMBRE 2020 (SUITE)**

▶ AVEC UN BAC PRO, SUIS-JE PRIORITAIRE

POUR ENTRER EN BTS ?

Si vous avez obtenu **une mention « bien » ou « très bien » au bac professionnel**, vous pourrez être admis de plein droit en BTS dans une spécialité cohérente avec votre bac, à condition d'avoir suivi les différentes étapes sur la plateforme Parcoursup. Dans la plupart des académies, les bacheliers professionnels peuvent accéder de droit à des places réservées en BTS, après **avis favorable du conseil de classe du lycée d'origine**.

▶ COMMENT S'INSCRIRE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ?

Consultez la liste des attendus des formations sur [Parcoursup](#).

Cliquez sur l'onglet [Rechercher une formation](#), choisissez jusqu'à 10 établissements, puis cliquez sur

[Voir la fiche](#)

. Vous aurez accès à toutes les informations de l'établissement et surtout aux attendus et compétences requis.

Faites vos choix ! Un peu comme votre chasse aux trésors !



Trois éléments importants à retenir :

- 1.** Oui, les études supérieures sont accessibles avec votre baccalauréat professionnel, avec beaucoup de volonté, voire de passion ! Il faut **bien connaître les attendus et compétences requis, afin de motiver votre projet.**
- 2.** Obtenir votre baccalauréat professionnel, avec une mention : voilà un challenge motivant qui vous ouvre des portes !
- 3.** Avec les classes passerelles, vous allez pouvoir consolider vos connaissances, vos compétences et votre culture. Investissez-vous dans cette formation, afin de réussir pleinement vos études supérieures. C'est une chance qui est offerte aux rythmes de chacun/e. Saisissez-la, et foncez !

▶ QU'EST-CE QU'UNE CLASSE PASSERELLE ?

Une classe passerelle est une préparation à l'entrée en STS (section de techniciens supérieurs) proposée aux bacheliers professionnels ayant reçu un avis favorable du conseil de classe en terminale mais n'ayant reçu aucune proposition d'admission en BTS sur Parcoursup. D'une durée de 1 an, elle vise à consolider les acquis et à développer certaines compétences pour favoriser la réussite des élèves dans l'enseignement supérieur.



SUIVRE DES ÉTUDES COURTES POST-BAC EN 1 AN

- un [CS](#) (certification de spécialisation) s'adresse aux titulaires d'un bac professionnel du domaine de l'agriculture ou de l'agroalimentaire
- une [FCIL](#) (formation complémentaire d'initiative locale)
- une [MC](#) (mention complémentaire)



**RETOUR
SOMMAIRE**



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



onisep

**TOUTE L'INFO SUR LES MÉTIERS
ET LES FORMATIONS**